

116. Oxydes, ocres et argiles ocreuses, réfractaires, terres d'ombre et de Sienne, broyés ou non broyés, détremés ou non détremés, calcinés ou à l'état naturel.....	30 p. c.
117. Peintures et couleurs, broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool.....	\$1 p. gallon
118. Papiers peints ou papiers à tenture, en rouleaux, sur chaque rouleau de huit verges ou moins, et ainsi en proportion pour toutes longueurs plus grandes des espèces qui suivent, savoir :—	
(a) Panneaux bruns et panneaux blancs, imprimés sur papier uni ou sans fond.....	2c.
(b) Papiers blancs, à fond préparé, et satinés, pas fait à la main.....	3c.
(c) Bronzés, d'une seule impression, et bronzés et coloriés.....	6c.
(d) Bronzés et en relief.....	8c.
(e) Bordures coloriées, étroites et bordures coloriées, larges.....	6c.
(f) Bordures bronzées, étroites, et bordures bronzées larges.....	14c.
(g) Bordures en relief.....	15c.
(h) Tous autres papiers peints ou à tenture.....	35 p. c.
119. Sacs de papier de toute espèce, imprimés ou non.....	35 p. c.
120. Papier-toile Union à faux-cols, en rouleaux ou en feuilles, non lustré ni fini.....	20 p. c.
121. Papier-toile Union à faux-cols, en rouleaux ou en feuilles, lustré ou fini.....	25 p. c.
122. Cire paraffine, acide stéarique et stéarine de toute espèce.....	3c. p. lb.
123. Crayons de mine de toute espèce, en bois ou autrement.....	30 p. c.
124. Parfums, y compris les préparations (non alcooliques) pour la toilette, savoir :—Huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes, et toutes autres préparations parfumées pour la chevelure, la bouche ou la peau, n.a.p.....	30 p. c.
125. Plaques photographiques sèches.....	9c. p. pd. car.
126. Papier albuminé, chimiquement préparé pour l'usage des photographes.....	25 p. c.
127. Marinades en bouteilles, quarante centins par gallon, y compris l'impôt sur les bouteilles; et chaque bouteille contenant moins d'une demi-chopine paiera le droit comme si elle contenait une demi-chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une demi-chopine, mais pas plus d'une chopine, paiera le droit comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une chopine, mais pas plus d'une pinte, paiera le droit comme si elle contenait une pinte.....	40c. p. gall.
128. Marinades en jarres, pots ou autres vaisseaux semblables, quarante centins par gallon sur la quantité constatée, le droit devant comprendre l'impôt sur la jarre, le pot ou autre vaisseau.....	40c. p. gall.
129. Marinades en tinettes ou autrement, dans du vinaigre ou du vinaigre et de la moutarde.....	35c. p. gall.
Dans de la saumure ou du sel.....	25c. p. gall.
130. Plombagine.....	15 p. c.
131. Plombagine, tous articles faits de, n.s.a.....	30 p. c.
132. Presses et machines à imprimer, mais seulement celles employées dans les établissements où il s'imprime des journaux, des livres et des ouvrages de ville; machines à plier et coupe-papier employés dans les établissements d'imprimerie et de reliure.....	10 p. c.
133. Presses lithographiques.....	10 p. c.
134. Prunelle à chaussures, et tissu de coton pour doublure de chaussures et gants.....	10 p. c.
135. Tissu de laine pour doublure de chaussures et gants.....	25 p. c.